

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2022_233

Objet : Arrêté de circulation et Stationnement

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

Vu la demande présentée par l'entreprise SOGETREL RHONE ALPES en date du 9 novembre 2022.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation durant la reprise des travaux pour la fibre optique sur l'intégralité du territoire communal.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison de ces travaux, la circulation, sera en demi-chaussée par alternat manuel du **Lundi 28 Novembre 2022 au Mardi 27 Décembre 2022**.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

ARTICLE 3 : L'accès des véhicules de sécurité et des riverains devra être maintenu en permanence.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale, au Pôle Routes Arrondissement de Bonneville et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié au Recueil des Actes Administratifs de la Mairie.

Pour extrait conforme au
registre des arrêtés
Scionzier, le
Le Maire,



A Scionzier, le 09/11/2022

Le Maire,
Stéphane PIPIN

